Qui peut voter ?

Pour le Conseil d'Administration et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, tous les étudiants inscrits en formation initiale pour l'année universitaire 2009-2010, les personnes bénéficiant de la formation continue (sur demande) et les auditeurs (sur demande).

Pour le Conseil Scientifique, seuls les doctorants en formation initiale et continue.

Comment présenter sa candidature ?

Les étudiants dans les conseils centraux sont élus selon un scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle. Le panachage n'est pas autorisé. Pour chaque représentant, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Conditions de dépôt des candidatures :

- pour se présenter, il faut être inscrit sur les listes électorales
- les listes doivent assurer la représentation des deux grands domaines de formation, à savoir :
  - le secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales
  - le secteur Sciences et Technologies.

Attention, ces deux domaines doivent être représentés aux deux premières places pour les listes candidates au CEVU et au CS.

- les listes doivent comporter au minimum un nombre de candidats égal au nombre de sièges de titulaires à pourvoir (5 pour le CA, 16 pour le CEVU, 4 pour le CS)

- les listes doivent être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat, mentionnant son rang dans la liste, accompagnée d'une photocopie de sa carte d'étudiant ou de la carte multiservices MONEO.

Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi : le mardi 20 avril 2010, à 16 h.

Vous pouvez déposer vos candidatures directement au Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI) à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI), 3, place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 03, case 113, ou les adresser par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi).

Pour qui voter ?

Les professions de foi seront publiées sur le site internet de l'Université de Provence et pourront être téléchargées. Elles seront diffusées sur la liste de diffusion étudiante [all-etu] et feront également l'objet d'un affichage sur chaque site.



Bureaux de vote sur les sites de :
Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Avignon, Digne, Marseille

Donnez-vous des voix !
Venez élire vos représentants

UNIVERSITÉ DE PROVENCE
Aix-Marseille I

40 ans
Université de Provence
1970 - 2010

Mardi 27 et Mercredi 28 avril 2010

Informations et mode d'emploi sur : ***www.univ-provence.fr***

Le mot du Vice-président étudiant

Nous, étudiants et usagers de l'Université de Provence, allons être invités à élire nos représentants dans les 3 conseils de l'université les 27 et 28 avril prochains. Le rôle des élus étudiants est, durant leur mandat de 2 ans, de participer aux décisions concernant l'université. Ils seront amenés à défendre nos droits, à rappeler nos attentes, et améliorer nos conditions d'étude, tout en permettant le développement de projets et d'actions pour la vie étudiante. Vous aurez donc un choix à faire entre différentes listes de candidats réunis autour de projets. Ce document a été réalisé pour vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de l'université et donc les enjeux de ces élections. Parce que c'est un droit : N'hésitez plus, Votez !

Christophe BEGAT

Les dates à retenir :

- à partir du mercredi 31 mars 2010 : affichage des listes électorales
- mardi 20 avril 2010 (16h00) : date limite de dépôt des candidatures
- mardi 27 avril 2010 (de 9h à 18h) et mercredi 28 avril (de 9h à 16h) : jours de scrutin
- mercredi 28 avril 2010 au soir : dépouillement.

Pourquoi voter ?

Les élus étudiants ont pour mission de défendre vos intérêts, aux côtés des représentants du personnel administratif et technique et du personnel enseignant.

Répartition des 25 élus étudiants au sein des 3 conseils centraux :

• au Conseil d'Administration (CA)

Les élus étudiants participent à l'élaboration et au vote de la politique de l'établissement, au vote du budget, à la discussion et au vote des avis du Conseil Scientifique (CS) et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) mais aussi à l'élection du Président de l'université.

• au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)

Les élus étudiants discutent et votent des avis sur les orientations des enseignements en formation initiale et continue, le calendrier universitaire - dont les créneaux horaires par exemple - et travaillent à la mise en œuvre de la politique d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants.

• au Conseil Scientifique (CS)

Les élus étudiants - tous doctorants - sont consultés sur les orientations de la politique recherche.

Où voter ?

12 bureaux de vote : Ouverture le 27 avril de 9h à 18h et le 28 avril de 9h à 16h.

Aix-en-Provence
Site Schuman
MMSH
IUFM Jules Isaac

Arles
IUT

Aubagne
SATIS

Avignon
IUFM : salle du conseil

Digne
IUT et IUFM

Marseille
Site Saint-Charles
Site Saint-Jérôme
Site Château-Gombert
IUFM Canebière
Site de Luminy



Comment voter ?

Pour voter, vous devez vous présenter les 27 et 28 avril 2010 dans l'un des 12 bureaux de vote avec votre carte étudiante papier (bleue) ou votre carte à puce multiservices MONEO.
La carte d'identité est acceptée, à condition que vous soyez inscrit sur les listes électorales.
Vous pouvez consulter les listes électorales à partir du mercredi 31 mars 2010 au Service des affaires juridiques et institutionnelles, ainsi qu'aux Bureaux de la vie étudiante (sites Schuman à Aix-en-Provence et Saint-Charles à Marseille).

Les listes seront également affichées dans les centres de vote.

Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner procuration à une autre personne inscrite dans le même collège.
Pour cela, il suffit de télécharger sur le site internet de l'Université de Provence, le formulaire de procuration, de le remplir et de le signer. Ensuite, confiez-le à votre représentant avec votre carte étudiante ou multiservices MONEO.